



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunions :

5 mai 2026

14h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Excusé : Mr Patrick BOUDREAULT

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappel Article 103 - Règlements LFO

Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera déclaré forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

DATE BUTOIR DEFINITION ARTICLE 88

En fonction des descentes de National 3 de clubs de la Ligue, il pourra être organisé des barrages d'accession ou de maintien entre clubs de la même division mais de poules différentes, classés à la même place :

- Si une seule descente de N3 : barrages d'accessions entre seconds de R2 et seconds de R3, pour une place vacante en division supérieure.
- Si deux descentes de N3 : pas de barrages
- Si trois descentes de N3 : barrages de maintien entre 12èmes de R1 & R2, et entre 10èmes de R3

La situation temporaire retenue sera celle connue à la date du **mardi 2 juin**.

En cas de modification postérieure à cette date (DNCG, appel), les équipes seront départagées par les calculs article 88.

PROJECTIONS SUR LES CHAMPIONNATS LFO 2026/2027 - Situation PROVISOIRE au 05.05.26 - ADDITIF AU PV 23

Ces états ne sont publiés qu'à titre indicatif en fonction de la situation sportive de nos clubs évoluant en compétitions fédérales.

Le seul but de cet état est d'apporter des éclaircissements sur la composition des divisions de la future saison.

Seuls les règlements généraux de la FFF et de la LFO ainsi que les règlements particuliers de chaque division feront loi à l'issue des compétitions et procédures éventuelles.

U18 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

HYPOTHESE : le Toulouse FC ne s'engagera pas en cas de maintien de son équipe U19 National. Dans le cas inverse, la composition du championnat U18 R1 se définirait comme ci-dessous, avec le Toulouse FC.

- Les **huit clubs** participants au U17 National (MHSC ne souhaite pas s'engager en cas de maintien en U19N) (8)
- Les clubs classés de la 1ère à la 8ème place des trois groupes de U17 R1 **hormis le moins bon huitième défini par l'article 88 règles de départage** (22, St Clément Montferrier ne peut qualifier deux équipes en U18R1, une place est vacante)
- Le premier des six groupes U17 territoire ou D1 Gard Lozère (6)

Forfaits

Forfait sur un match:

- ⊗ CASTELNAU LE CRES U18R1 à MENDE AFL - Amende: 30,00€ (53566841)

Forfait général

- ⊗ CLERMONTAISE U20R contre VERGEZE EP (3ème forfait + Forfait dans les deux dernières journées- l'équipe est en situation de forfait général avec maintien des points pris) - Amende : 460,00€ (54001447)
- ⊗ M. ATLAS PAILLADE : Coupe Occitanie Futsal, forfait à Plaisance Pibrac II le 03.05.26. Amende : 100,00€

Pris note de la position de M. ATLAS PAILLADE, demandant des précisions sur la date de programmation de la rencontre, initialement prévue pour la semaine du 04.05 au 10.05.26

La CRGC rappelle :

- Afin d'éviter les longs déplacements entre cette équipe et les adversaires situés en Haute Garonne, la commission prend soin d'éviter la programmation de telles rencontres en semaine,
- Le week-end des 9 et 10.05 était le seul libre, qui permettait la programmation à cette date des demies finale de la Coupe d'Occitanie.

Or, une précédente **demande conjointe de report** de la 4ème journée de R2 Accession entre TOULOUSE FUTSAL CLUB et **M. ATLAS PAILLADE au 09.05** a, pour aller dans le sens des clubs, été précédemment validée.

Suite à la qualification des deux clubs concernés pour les ½ de la Coupe Régionale, la date prévue au calendrier général n'était donc, de fait, plus disponible.

Afin de respecter au plus près le calendrier de la compétition et d'éviter un match en semaine, la CRGC a décidé :

- Du report de la rencontre du Toulouse Futsal Club du week-end concerné pour laisser place aux demies finale de la Coupe Régionale le 03.05.

La modification au calendrier général n'est donc que la **conséquence logique d'une demande de modification antérieure du club concerné.**

Finale Régionale PITCH U13M/U13F des 2 & 3.05.2026 à Blagnac

La Ligue félicite le TOULOUSE FC en U13F, ainsi que le MONTPELLIER HSC et le TOULOUSE FC en U13M pour leur qualification pour la Finale nationale du Festival PITCH à CAPBRETON.

FUTSAL - CHAMPIONNAT U18M

La Ligue félicite le club de PLAISANCE PIBRAC F. pour son accession en U19 D1 FFF.

Classement final de la compétition :

1. PLAISANCE PIBRAC F.
 2. FC QUINT FONSEGRIVES
 3. AS BEZIERS
 4. RODEZ AVEYRON F.
 5. MONTPELLIER MF
 6. BOULOC FUTSAL
 7. BAGATELLE FC
 8. ACADEMIE SPORTS 82
 9. EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN
- Non classé. UJS TOULOUSE (forfait général)

FUTSAL – FINALE FEMININES R1

La Finale du championnat REGIONAL 1 FUTSAL opposera les clubs de MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL et TOULOUSE FUTSAL CLUB

La rencontre est fixée au **14.05.26**. La CRGC est en attente de confirmation d'un gymnase neutre. Le lieu définitif sera communiqué aux clubs le **11.05.26 avant 14h**.

Les clubs participants à la finale seront classés aux deux premières places du championnat Féminines R1 Futsal. Le classement dans la division est le suivant :

3. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN
4. ACADEMIE SPORTS 82
5. HUMANI FOOT
6. FUTSAL MARGUERITTES
7. TOULOUSE FUTSAL CLUB II
8. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN II
9. PLAISANCE PIBRAC F.
10. ESP. SP. NIMES

FUTSAL - FINALE COUPE OCCITANIE SENIORS M

La Finale de la Coupe OCCITANIE Senior M opposera les clubs de FC QUINT FONSEGRIVES et PLAISANCE PIBRAC F.

La rencontre est fixée au **SAMEDI 23 MAI 2026 à 15h00**

Elle se déroulera au Gymnase **Alban Minville de Toulouse** pour limiter les déplacements des deux équipes finalistes.

COUPES FÉMININES - FINALES

- FINALE COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS FEMININES : NIMES FOOT FEMININ / US COLOMIERS
- FINALE COUPE OCCITANIE AMOS U18F: AS BEZIERS / US COLOMIERS
- FINALE COUPE OCCITANIE U15F : RODEZ AVEYRON / CANET ROUSSILLON FC
- FINALE CHALLENGE U15F ELITE: MONTPELLIER HSC / MONTAUBAN FCTG

TIRAGES COUPE OCCITANIE (Tirage du 05 Mai 2026)

• **CO INTERSPORT SENIORS**

➤ **1/4 Finales**

1. COMMINGES ST GAUDENS (R2) / BALMA SC (R1)
2. ST THIBERY SC (D1) / AIGUES MORTES (R1)
3. AUCH FOOTBALL (R2) / L'UNION ST JEAN FC (R1) OU RODEZ AF II (R1)
4. FU NARBONNE (R1) / MONT. ATLAS PAILLADE (R1) OU US CASTANET II (R1)

➤ **1/2 Finales**

- VAINQUEUR DU MATCH 4 / VAINQUEUR DU MATCH 3
- VAINQUEUR DU MATCH 2 / VAINQUEUR DU MATCH 1

• **CO des RESERVES 1/2 Finales**

- CASTANET US (R3) / PAMIERS FC (R3)
- US SEYSSES FROUZINS (R3) / AS FABREGUES (R3)

• **CO AMOS U20 1/2 Finales**

- LE GRAU DU ROI / UCHAUD
- FRONTIGNAN / ALES

• **CO AMOS U19 1/2 Finales**

- AS MEDITERRANEE 34 (R2) / AS BEZIERS (R1)
- L'UNION ST JEAN FC (R2) / NIMES OLYMPIQUE (R1)

- **CO AMOS U17 1/2 Finales**
 - LOURDES FC (R1) / NIMES MAS DE MINGUE (R1)
 - MONTAUBAN FCTG (R1) / AS MURET (R1)

- **CO U15 1/2 Finales**
 - UJS TOULOUSE (R1) / AS BÉZIERS (R1)
 - MONTPELLIER HSC (R1) / CANET RFC (R1)

FEMININES U15F REGIONAL 1 – Rassemblement de fin de saison

L'ensemble des équipes de la Poule A, ainsi que les 4 premiers des poules B1 & B2 seront invitées au rassemblement de fin de saison qui se tiendra le **samedi 16 mai 2026 au CRF à Castelmaurou**.

- ☺ Tournoi titre : 6 premiers de la Poule A + le premier des groupes B1 & B2
- ☺ Tournoi honneur : 7ème et 8ème de la Poule A + les équipes classées 2ème à 4ème des groupes B1&B2

Les “têtes de série” seront définies par le classement dans la poule et l'ordre des rencontres défini par le classement.

En cas de place laissée vacante dans le tournoi honneur (club classé 8ème de R1 Poule A en situation de forfait général), il sera fait appel au meilleur 5ème des Poules B1 & B2, défini par l'article 88 départage.

IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l'adversaire est en copie du mail de demande. Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

Non utilisation FMI ou transmission hors délais

Amende **25,00€** au club recevant :

- **Aignan U.S** - Salies Mane Us - Regional 2 Gr. D (53540247)
- **Puissalicon Magalas** - Uf Lezignanais - Regional 3 Gr. B (54620407)
- **Albi Marssac TFA** - Nimes Ol - Coupe Occitanie U19 (55585063)
- **Toulouse U.J.S 31** - Rodez Aveyron - U18 Regional 1 Gr. B (53560065)
- **Tlse Elite Futsal** - Grand Mirail Futsal - Futsal R2 Honneur Gr. B (55550753)

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

TOURNOIS et MATCHS AMICAUX

FORMALITÉS :

Voici les différents documents relatifs aux formalités à remplir pour :

A) L'organisation d'un tournoi, deux mois avant le tournoi :

- Lettre de demande d'autorisation de tournoi
- Déclaration Urgente et Motivée
- Règlement du Tournoi

B) L'organisation d'un match amical, au moins 10 jours avant la date :

- Le formulaire de demande d'autorisation du match amical
- L'autorisation de la Mairie
- La feuille de match doit être intégralement remplie et signée par l'arbitre et les capitaines

Demande à adresser à : competitions@occitanie.fff.fr

OBLIGATION - AUTORISATION :

Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions règlementaires.

La non-déclaration d'un tournoi ou match amical à la Ligue ou au District, entraîne de facto l'entière responsabilité du Président du club organisateur qui s'expose aux sanctions prévues à cet effet (la couverture de la licence Assurance de la F.F.F. est annulée).

La Commission Régionale Gestion des Compétitions – section des Tournois et matchs amicaux se tient à disposition pour vous accompagner dans la démarche

Nombre de demande de Tournoi au 04/05 : 113
Nombre de Tournoi validés au 04/05 : 86
Nombre de Matches amicaux validés au 04/05 : 23

Tournois reçus du 24 avril au 04 mai : 10
Tournois validés durant semaine 18 : 2

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE - TOURNOIS VALIDES Semaine 18

CLUB	N° Affiliation	TOURNOI	DATE	LIEU	DEP	CLASSIFICATION	CATEGORIES
AS PUISSALICON MAGALAS	552088	TOURNOI DE FOOT	23 et 24 mai 2026	Puissalicon et Magalas	34	NATIONAL	U8 à U13
F.O SUD HERAULT	581817	FRANCE TOURNAMENT FOOTBALL	2 et 3 mai 2026	Capestang	34	INTERNATIONAL	U8 F à U15 F

BEACH SOCCER

Résumé de la réunion avec les clubs de Beach Soccer du lundi 27 avril 2026 :

Present(e)s :

Clubs représentés par : Bruno GUARINIELLO (MHBS) – Maxime DELVAL (Avenir Beach Soccer) – GARCIA Mathis (Jacou Clapier) – PEREZ Emmanuel et Joris CAPEL (BSC Méditerranée)

District : Khalid FEKRAOUI

Ligue : Maximilien DEMOUSTIER – Fabien BARBIER – Marie KUBIAK

Excusé(e)s :

Club représenté par : Samuel FORTE (Balaruc Beach Soccer)

1. SITES RETENUS POUR LA SAISON 2026

Les sites suivants ont été retenus pour l'organisation des rencontres : La Grande Motte, Montpellier, Palavas-les-Flots et Balaruc-les-Bains.

La phase district se déroulera en semaine, tous les **jeudis**, sur 4 journées en mai et juin 2026.

2. RÉGIONAL BEACH SOCCER (RBS) 2026 – CALENDRIER ET TIRAGE

Le championnat se déroulera en matchs aller/retour avec play-off. Deux matchs par journée, aux horaires 18h00 et 19h30. Le tirage au sort des rencontres a été effectué lors de la réunion. Le calendrier arrêté est le suivant :

Champ Régional Beach Soccer / Regionale						Regionale Bs	149	
Samedi 16/05/2026								
J1	55641005	28164.1	520109	Balaruc Stade 1	- 864006	Mhbs 1	19H30	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
J1	55641003	28162.1	864769	Avenir Beach Soccer 1	- 881625	Bsc 1	18H	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
Dimanche 17/05/2026								
J4	55641013	28172.1	520109	Balaruc Stade 1	- 881625	Bsc 1	19H30	Parc Des Sports Beach Soccer Avenue De La Gare 34540 BALARUC LES BAINS
J4	55641012	28171.1	582757	J.C.F.A. 1	- 864769	Avenir Beach Soccer 1	18H	Parc Des Sports Beach Soccer Avenue De La Gare 34540 BALARUC LES BAINS
Samedi 30/05/2026								
J3	55641011	28170.1	582757	J.C.F.A. 1	- 864006	Mhbs 1	18H	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE
J3	55641010	28169.1	864769	Avenir Beach Soccer 1	- 520109	Balaruc Stade 1	19H30	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE
Dimanche 31/05/2026								
J2	55641006	28165.1	520109	Balaruc Stade 1	- 582757	J.C.F.A. 1	19H30	Parc Des Sports Beach Soccer Avenue De La Gare 34540 BALARUC LES BAINS
J2	55641008	28167.1	864006	Mhbs 1	- 881625	Bsc 1	18H	Parc Des Sports Beach Soccer Avenue De La Gare 34540 BALARUC LES BAINS
Dimanche 07/06/2026								
J5	55641016	28175.1	881625	Bsc 1	- 582757	J.C.F.A. 1	18H	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
Dimanche 14/06/2026								
J10	55641032	28164.2	864006	Mhbs 1	- 520109	Balaruc Stade 1	19H30	Stade Beach De La Rauze Terrain Gerard Bianchi 419 Av Du Dr Jacques Fourcade Pres D' Arenes 34000 MONTPELLIER
J10	55641030	28162.2	881625	Bsc 1	- 864769	Avenir Beach Soccer 1	18H	Stade Beach De La Rauze Terrain Gerard Bianchi 419 Av Du Dr Jacques Fourcade Pres D' Arenes 34000 MONTPELLIER
Jeudi 18/06/2026								
J5	55641017	28176.1	864006	Mhbs 1	- 864769	Avenir Beach Soccer 1	18H	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE

Champ Régional Beach Soccer / Regionale						Regionale Bs	149	
Samedi 20/06/2026								
J8	55641024	28171.2	864769	Avenir Beach Soccer 1	- 582757	J.C.F.A. 1	18H	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
J8	55641025	28172.2	881625	Bsc 1	- 520109	Balaruc Stade 1	19H30	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
Dimanche 21/06/2026								
J7	55641022	28169.2	520109	Balaruc Stade 1	- 864769	Avenir Beach Soccer 1	19H30	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE
J7	55641023	28170.2	864006	Mhbs 1	- 582757	J.C.F.A. 1	18H	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE
Samedi 27/06/2026								
J6	55641018	28165.2	582757	J.C.F.A. 1	- 520109	Balaruc Stade 1	19H30	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
J6	55641020	28167.2	881625	Bsc 1	- 864006	Mhbs 1	18H	Stade Beach Soccer Henri Émile 1 Plage De La Rive Gauche 34250 PALAVAS LES FLOTS
Dimanche 28/06/2026								
J9	55641028	28175.2	582757	J.C.F.A. 1	- 881625	Bsc 1	19H30	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE
J9	55641029	28176.2	864769	Avenir Beach Soccer 1	- 864006	Mhbs 1	18H	Stade Beach Soccer Plage Du Couchant 34280 LA GRANDE MOTTE

Phase finale :

A l'issu de la compétition, des phases finales seront organisées de la manière suivante :

- Samedi 4 juillet 2026 au complexe de beach soccer de La Grande Motte ou Palavas

- 1ère demi finale : 1er contre 4ème
- 2ème demi finale : 2ème contre 3ème

Le cinquième est éliminé

- Samedi 11 juillet 2026 au complexe de Beach Soccer de La Grande Motte ou Palavas

- Finale régionale

3. COUPE D'OCCITANIE

La Coupe d'Occitanie est prévue en septembre / octobre.

4. ARBITRAGE

Chaque rencontre sera encadrée par deux arbitres. La durée des matchs est fixée à 3 périodes de 15 minutes en temps continus. Les indemnités sont alignées sur celles du district : 54 € par arbitre pour un match, 79 € pour deux matchs et 100 € si trois matchs ou plus.

5. LICENCES ET FRAIS DE GESTION

Les tarifs arrêtés sont les suivants :

- Licence : **28,50 €**
- Engagement championnat : **30 €**
- Frais de gestion administrative : **70 €**
- Frais de gestion sportive : **80 €**

6. PROPOSITION POUR LA SAISON 2026-2027

Pour la saison 2026-2027, la compétition pourrait être organisée en deux phases : Phase 1 en mars/avril, Phase 2 en mai/juin.

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Rappel : Article 90.2 - Procédure d'urgence

“La Ligue met en place une permanence, durant la saison, afin de répondre,

- aux arrêtés municipaux interdisant l'utilisation d'un terrain pour impraticabilité, transmis après les délais fixés à l'article 90.1;

- au forfait d'une équipe déclaré en dehors des délais fixés par les présents règlements.

Cette procédure d'urgence a, notamment, pour objectif d'éviter aux équipes de réaliser un déplacement inutile lorsque les conditions ne permettent pas un transport sécurisé des personnes, ou le déroulement normal d'une rencontre.

Dans le cadre d'une interdiction d'utilisation d'un terrain, les clubs ou la municipalité propriétaire du terrain devront envoyer l'arrêté municipal à l'adresse électronique dédiée (permanence@occitanie.fff.fr) à minima 6 heures avant le début de la rencontre afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

Dans les autres cas (forfait, etc.), les clubs devront informer la permanence par courriel (permanence@occitanie.fff.fr) de leur situation afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question, ou entériner le forfait, en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

A ce titre, la C.R.G.C. délègue sa compétence décisionnelle à un membre qui aura la charge de statuer sur les demandes et d'en rendre compte à la réunion plénière la plus proche de la commission. Ce dernier informe les clubs et officiels de sa décision, par tout moyen, étant entendu que l'absence d'information devra être considérée comme un refus du report de la rencontre."

La CRGC donne compétence à Mmes KAROTSCH, GIRARD, Mrs. DURAND, REQUENA pour traitement des demandes **lors des périodes de procédure d'urgence**. Toute demande de report, lorsqu'il apparait certain qu'une rencontre ne pourra se tenir, **doit être adressée à la permanence avec le club adverse en copie pour avis.**

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h **ne seront traités que le lundi qui suit.**

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

ANNEXE GESTION COURANTE

REPROGRAMMATION

La CR Gestion des Compétitions vous rappelle que, par principe, les coups d'envoi des rencontres d'un même championnat sont fixés le même jour et à la même heure (article 59.4 des Règlements Généraux). Toutefois, la CR peut accorder des dérogations lorsqu'elles sont sans incidence sur le classement.

Après étude des dossiers (dernières journées de championnats) en attente via FOOTCLUBS, et au vu de l'accord des deux clubs concernés :

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS FAVORABLE** pour les rencontres suivantes :

REGIONAL 3 POULE A

- MONTP. ATLAS PAILLADE / ST GILLES
- Dérogation pour jouer le 30.05 à 19h30

REGIONAL 3 POULE B

- FC CLAIRA ST LAURENT / BEZIERS
- Dérogation pour jouer le 30.05 à 19h

REGIONAL 3 POULE F

- ALBI US / BIARS BRETENOUX
- Dérogation pour jouer le 30.05 à 18h

U14 R1 POULE C

- ALBERES ARGELES / CARCASSONNE du 30.05.26
- Dérogation pour jouer le 16.05 à 13h30

U18 FEM ESPOIR POULE D

- JUILLAN OM / US GAILLAC du 09.05 à 15h00
- Dérogation pour jouer le 09.05 à 12h00

U18 FEM ACCESSION POULE UNIQUE

- UNION ST JEAN / BASSE ARIEGE du 09.05 à 15h00
- Dérogation pour jouer le 09.05 à 16H00

COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS

Sous réserve de procédure en cours et à venir,
Les rencontres des ¼ de finale se joueront :

- COMMINGES ST GAUDENS / BALMA le 14.05.26
- ST THIBERY / AIGUES MORTES le 14.05.26
- AUCH / L'UNION ST JEAN ou RODEZ le 23.05.26
- NARBONNE / CASTANET ou MONT ATLAS PAILLADE le 24.05.26

Les rencontres des ½ de finale se joueront :

- Vainqueur match 4 / Vainqueur match 3 :
 - NARBONNE ou CASTANET ou MONT ATLAS PAILLADE / AUCH ou L'UNION ST JEAN ou RODEZ le week-end du 6.06.26
- Vainqueur match 2 / Vainqueur match 1 :

- ST THIBERY ou AIGUES MORTES / COMMINGES ST GAUDENS ou BALMA se jouera le week-end du 23.05.26

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions – Section Futsal a examiné la situation relative à la programmation de la finale de la Coupe Occitanie Futsal opposant les clubs de Quint Fonsegrives et de Plaisance Pibrac Futsal.

Il a été proposé aux deux clubs d'avancer cette finale au 14 mai 2026 au Petit Palais des Sports de Toulouse, en remplacement de la date du 6 juin 2026 figurant au calendrier général, afin de tenir compte du calendrier du club de Plaisance Pibrac Futsal 2, engagé chaque week-end jusqu'au 14 juin 2026 en championnat Régional 2 (poule Accession).

Compte tenu du refus du club de Quint Fonsegrives, souhaitant maintenir la date initiale prévue au calendrier en raison d'un week-end libre, la Commission a pris les décisions suivantes :

Régional 2 Futsal – Poule Accession :

- La rencontre du 24.05.2026 QUINT FONSEGRIVES 2 / PLAISANCE PIBRAC FUTSAL 2 est reportée à une date ultérieure.
- Les deux clubs sont invités à convenir, d'un commun accord, d'une date en semaine afin de disputer cette rencontre avant le 14 juin 2026 (réponse souhaitée dans les plus brefs délais)

Coupe Occitanie Futsal :

- La finale QUINT FONSEGRIVES 1 / PLAISANCE PIBRAC FUTSAL 2 est fixée au samedi 23 mai 2026 à 15h, au gymnase Alban à Toulouse.

CLUB CANAL NORD

Suite à l'arrêté municipal de ville de LESPINASSE interdisant le terrain BELDOU 1

Suite à la proposition des terrains de repli par le club de CANAL NORD

La CR gestion des compétitions émet un AVIS FAVORABLE

U16 R2 POULE B

- CANAL NORD / ALBI MARSSAC est fixée le 09.05 à 17h00 sur le terrain ST JORY stade MUNICIPAL 1 SE FEM R2 Maintien PLE B
- CANAL NORD / FC COMTAL est fixée le 09.05 à 20h00 sur le terrain BELDOU 2 Synthétique à LESPINASSE.

CLUB DE LOURDES

Match LOURDES / MURET du 10.05 à 15h00 Complexe Sportif FRANCOIS ABADIE à LOURDES (U14 R1)

Match LOURDES / RODEZ du 10.05 à 13h00 Complexe Sportif FRANCOIS ABADIE à LOURDES (U15 R1)

Suite au mail du club de LOURDES pour modifier le terrain des deux rencontres ci-dessus,

La CR Gestion des compétitions émet un avis favorable

LOURDES / MURET du 10.05 à 15h00 (U14)

LOURDES / RODEZ du 10.05 à 13h00 (U15)

ÄSont fixées sur le terrain LANNEDARRE à LOURDES

DIVERS

COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS

Match du 14.05 ST THIBERY / AIGUES MORTES

En raison de la qualification du club d'Aigues Mortes pour la finale de COUPE GARD LOZERE prévu le 14.05.26

La CRG des Compétitions décide de :

- Fixer ST THIBERY / AIGUES MORTES le 24.05.26 à 15h

La CRG des Compétitions, lors de sa réunion du 05/05, a décidé :

- De fixer la rencontre COMMINGES ST GAUDENS / BALMA au 24/05 à 15h, afin de permettre une meilleure récupération des joueurs.

REGIONAL 1 POULE A

Match CLERMONTAISE / VAUVERT du 09.05 à 18h00 terrain ESTAGNOLS à CLERMONT L'HERAULT

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre SENIORS R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CLERMONTAISE / VAUVERT est fixée le 09.05 à 19h00.

REGIONAL 1 POULE B

Match TOULOUSE METROPOLE / FC 2 RIVES du 16.05 à 18h00 terrain PIERRE CAHUZAC à TOULOUSE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre SENIORS R1 POULE B

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- TOULOUSE METROPOLE / FC 2 RIVES est fixée le jeudi 14.05 à 16h00

Match RODEO / TOULOUSE METROPOLE du 09.05 à 18h00 terrain ARGOULETS 2 à TOULOUSE

Suite au mail de la mairie de TOULOUSE pour modifier le terrain de la rencontre SENIORS R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- RODEO / TOULOUSE METROPOLE du 09.05 à 18h00 est fixée sur le terrain BORDEROUGE N°1 à TOULOUSE

REGIONAL 2 POULE A

Match NIMES CHEMIN BAS / CASTELNAU LE CRES du 10.05 à 15h00 terrain JEAN BOUIN à NIMES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- NIMES CHEMIN BAS / CASTELNAU LE CRES est fixée le 10.05 à 18h00

REGIONAL 2 POULE B

Match CUGNAUX / CANET EN ROUSSILLON du 09.05 à 20h00 terrain JEAN DARDE 1 à CUGNAUX

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre SENIORS R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CUGNAUX / CANET EN ROUSSILLON est fixée le 09.05 à 18h00

Match OL GIROU / PAYS MAZAMET du 10.05 à 15h00 terrain PECHBONNIEU Stade EDOUARD LABBE

Suite à la décision de la CR de Discipline du 22.04 (terrain suspendu pour le club de GIROU OL en championnat SENIORS R2 POULE B)

Suite au mail du club de GIROU pour proposer un terrain de repli

Suite à l'attestation de la Communauté des Communes CŒUR DE GARONNE pour le prêt du terrain LE FOUSSERET

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- OL GIROU / PAYS MAZAMET est fixée le 10.05 à 15h00 terrain LE FOUSSERET Stade JEAN TOURNAN.

-

REGIONAL 2 POULE C

Match LAVAUUR / FIGEAC CAPDENAC du 16.05 à 18h00

Suite à la décision de la CR de Discipline du 22.04 (terrain suspendu pour le club de LAVAUUR en championnat SENIORS R2 POULE C)

Suite au mail du club de LAVAUUR pour proposer un terrain de repli

Suite à l'attestation de la mairie FENOUILLET pour le prêt du terrain MARINETTE PICHON

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LAVAU / FIGEAC CAPDENAC est fixée le 16.05 à 18H00 terrain MARINETTE PICHON Synthétique à FENOUILLET.

REGIONAL 2 POULE D

Match ISLE EN DODON / MURET du 10.05 à 15h00 terrain MARIUS CAMPGUILHEM à L'ISLE EN DODON

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le rencontre SENIORS R2

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ISLE EN DODON / MURET est fixée le SAMEDI 09.05 à 16H00

REGIONAL 3 POULE B

Suite accord des 2 clubs

Pris bonne note AUCH / MAS est fixé le 16.05 à 18h au terrain Eric Carrière

REGIONAL 3 POULE E

Suite mail du club MAS

Pris bonne note MAS / SEYSSES FROUZINS est fixé le 09.05 à 19h au terrain synthétique du complexe sportif Pierre Larribere à Seilh

Match du 16.05 SCPAS / LA NICOLAITE

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 14.05.26

- SCPAS / LA NICOLAITE est fixée le 14.05 à 20h

REGIONAL 3 POULE F

Match du 09.05 à 19h ALBI US / ALBI MARSSAC

Mail du service des sports de la ville d'Albi informant un changement de terrain et d'horaire en raison d'un match de rugby N1 au Stadium complexe Rigaud

- ALBI US / ALBI MARSSAC est fixé le 09.05 à 20h30 à la plaine des sports de la Guitardié terrain synthétique à Albi

REGIONAL 3 POULE G

Match du 16.05 à 20h LAVAU FC / ST GIRONS

Demande du club de LAVAU FC de jouer l16.05 à 18h

Refus du club de ST GIRONS

Le match est maintenu comme initialement prévu

Match ST ORENS / LAVAU du 09.05 à 20h00 complexe sportif N°1 à ST ORENS GAMEVILLE

Suite au mail du club de ST ORENS pour modifier le terrain de la rencontre SENIORS R3

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ST ORENS / LAVAU du 09.05 à 20h00 est fixée sur le terrain SYNTHETIQUE N°2 à ST ORENS GAMEVILLE

REGIONAL 3 POULE H

Suite accord des 2 clubs

Pris bonne note PLAISANCE DU TOUCH / BLAGNAC est fixé au mercredi 13.05 à 20h30 au terrain synthétique à

Plaisance du Touch

U20 REGIONAL 1 POULE A

Match MARGUERITTES / BAGNOLS PONT du 10.05 à 11h00 terrain MAS PRADEN 2 à MARGUERITTES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure et le terrain de la rencontre U20 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MARGUERITTES / BAGNOLS PONT est fixée le 10.05 à 10h00 terrain MAS PRADEN 1 à MARGUERITTES

U18 REGIONAL 1 POULE A

Match MENDE AV / BEZIERS du 09.05 à 16h00 terrain CAUSSE D'AUGE 1 à MENDE

Suite au mail du club de MENDE AV pour modifier le terrain de la rencontre U18 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MENDE AV / BEZIERS est fixée le 09.05 à 16h00 terrain CAUSSE D'AUGE 2 à MENDE.

U18 REGIONAL 2 POULE A

Match du 09.05 TLSE METROPOLE / CAISSARGUES

Mail du service des sports de la ville de Toulouse informant le changement de terrain

- TLSE METROPOLE / CAISSARGUES est fixé le 09.05 à 15h au stade Pierre CAHUZAC

COUPE OCCITANIE U17

Suite accord des 2 clubs MONTAUBAN / MURET se jouera le 16.05 à 18h au complexe sportif Jean Verbeke 2 synthétique

Match LOURDES / MAS DE MINGUE le 16.05 à 16h00

Suite au mail du club de LOURDES pour modifier le terrain de la rencontre ½ Finale Coupe Occitanie U17

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LOURDES / MAS DE MINGUES est fixée le 16.05 à 16h00 stade LANNEDARRE à LOURDES

U17 REGIONAL 1 POULE A

Suite accord des 2 clubs

Pris bonne note NIMES MAS DE MINGUES / CLERMONTAISE est fixé le 09.05 à 17h

U17 REGIONAL 1 POULE C

Suite mail du club ONET LE CHATEAU

Pris bonne note ONET LE CHATEAU / MONTAUBAN fixé le 09.05 à 14h30 terrain la Roque 1 à Onet le Chateau

U16 REGIONAL 1 POULE B

Match CASTANET US / RODEZ AV du 10.05 à 15h00 terrain LAUTARD N°3 à CASTANET TOLOSAN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour, l'heure et le terrain de la rencontre U16 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CASTANET US / RODEZ AV est fixée le samedi 09.05 à 14h00 terrain LAUTARD N°1 à CASTANET TOLOSAN.

U14 REGIONAL 1 POULE A

Suite accord des 2 clubs

Pris bonne note BAGNOLS PONT / ENT ST CLEMENT MONT fixé le 09.05 à 14h au stade Léo Lagrange.

U14 REGIONAL 1 POULE D

Suite mail du club de L'UNION ST JEAN

Pris bonne note L'UNION ST JEAN / GRPT LPFC LE MONASTERE est fixé le 09.05 à 14h au terrain synthétique St

Caprais à l'UNION

Suite mail du club de FIGEAC CAPDENAC

Pris bonne note FIGEAC CAPDENAC / MONTAUBAN est fixé le 09.05 à 15h30 au stade du Calvaire à Figeac

SENIORS FEM R1 POULE UNIQUE

Match RANGUEIL / GAILLAC US du 10.05 à 13h00

Suite à l'appel téléphonique du club de RANGUEIL pour nous préciser le terrain de la rencontre SENIORS FEM R1
La CR Gestion des Compétitions vous informe que la rencontre

- RANGUEIL / GAILLAC est fixée sur le terrain RANGUEIL 1 Synthétique à TOULOUSE.

SENIORS FEM R2 MAINTIEN POULE A

Match MONTPELLIER ARCEAUX / CARCASSONNE FOOT FEM du 10.05 à 15h00 terrain CORBIERE à PIGNAN

Vu l'attestation de la Mairie de Pignan relative au prêt des installations sportives du Complexe Corbières, ne mentionnant pas précisément le terrain synthétique ;

Vu le courriel du club de Montpellier Arceaux nous informant que la rencontre Seniors Féminines R2 se déroulera sur le terrain synthétique de Pignan ;

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MONTPELLIER ARCEAUX / CARCASSONNE FOOT FEM est fixée le 10.05 à 15h00 Complexe SERGE CORBIERES 2 Synthétique à PIGNAN

U18 FEM R1 POULE UNIQUE

Match COLOMIERS / ALBI MARSSAC du 09.05 à 15h45 terrain CAPITANY 2 à COLOMIERS

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure et le terrain de la rencontre U18 FEM R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- COLOMIERS / ALBI MARSSAC est fixée le 09.05 à 16h15 terrain CAPITANY 5 à COLOMIERS

Match RF CANOHES TOULOUGE / VILLEFRANCHE du 09.05 à 15h00 terrain JONATHAN HERNANDEZ à TOULOUGES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- RF CANOHES TOULOUGES / VILLEFRANCHE est fixée le 09.05 à 15H45.

U18 FEM ESPOIR POULE A

Match **B Jeunesse / Lunel GC**, programmée le **09 mai à 15h00** sur le **terrain Gayonne 4 à Béziers**,

Suite au courriel du club de **B Jeunesse** nous informant de sa déclaration de forfait pour ce match,

Après étude du dossier et au regard des **Règlements Généraux de la LFO (article 103 – forfait : toute équipe déclarant forfait lors de l'une des deux dernières journées d'un championnat sera déclarée forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.)**, la commission ne peut retenir le cas de force majeure dans cette situation et décide de déclarer le club de **B Jeunesse : Forfait Général**.

U18 ESPOIR FEM POULE B

Match LA CLERMONTAISE / LAVERUNE du 09.05 à 15h00 terrain ESTAGNOLS 1 à CLERMONT L'HERAULT

Suite au mail du club de LA CLERMONTAISE pour modifier le terrain de la rencontre U18 ESPOIR FEM

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LA CLERMONTAISE / LAVERUNE est fixée le 09.05 à 15h00 terrain ESTAGNOLS 2 à CLERMONTA L'HERAULT.

U15 FEM R1 POULE A

Match CANET EN ROUSSILLON / JET du 09.05 à 15h00 stade ST MICHEL 4 à CANET EN ROUSSILLON

Suite au mail du club de CANET EN ROUSSILLON pour modifier le terrain de la rencontre U15 R1 FEM

La CR Gestion des Compétitions émet un avis favorable

- CANET EN ROUSSILLON / JET du 09.05 à 15h00 est fixée sur le terrain ST MICHEL 2 à CANET EN ROUSSILLON

U15 FEM R1 POULE B2

Match AUCAMVILLE / TOURNEFEUILLE du 09.05 à 15h00 terrain MUNICIPAL à AUCAMVILLE

Suite aux mails des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U15 FEM R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- AUCAMVILLE / TOURNEFEUILLE est fixée le 09.05 à 16h00.

U15 FEM TERR POULE A

Match NARBONNE / VERGEZE du 09.05 à 15h00 terrain CALIXTE CAMELLE à NARBONNE

Suite au mail de la mairie de NARBONNE pour modifier l'installation sportive de la rencontre U15 TERR FEM

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- NARBONNE FU / VERGEZE EP est fixée sur le terrain PARC DES SPORTS AMITIE 2 ANNEXE à NARBONNE

U15 TERR FEM POULE D

Match TOULOUSE METROPOLE / SAVE ET GARONNE du 09.05 à 15h00 terrain ARGOULET 5 à TOULOUSE

Suite au mail de la mairie de Toulouse pour modifier le terrain de la rencontre U15 FEM TERR

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- TOULOUSE METROPOLE / SAVE ET GARONNE est fixée le 09.05 à 15h00 stades des FONTAINES à TOULOUSE

REGIONAL 2 FUTSAL POULE ACCESSION

Match du 23.05 MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / TOULOUSE FUTSAL C 1 – Jean Bouin

Match LUNEL / THONGUE LIBRON du 09.05 à 15h00

Suite au mail du club de LUNEL pour modifier le terrain de la rencontre U15 FEM TERR

Suite à l'attestation de la Mairie de ST JUST pour le prêt de leurs installations sportives synthétiques

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LUNEL / THONGUE LIBRON est fixée le 09.05 à 15h00 sur le terrain LOUIS NICOLLIN Synthétique à ST JUST

Match du 06.06 MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / PLAISANCE PIBRAC FUT 2 – Jean Bouin

Suite à la confirmation du service de réservation de la ville de Montpellier

La CRG des Compétitions programme :

- MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / TOULOUSE FUTSAL C 1 le 24.05 à 20h30 gymnase M Cerdan
- MONTPELLIER ATLAS PAILLADE / PLAISANCE PIBRAC FUT 2 le 07.06 à 20h30 gymnase M Cerdan